

CICA du 4^e arrondissement

12 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

SIXIEME RÉUNION DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Le douze septembre deux mille seize à dix-huit heures dix, les membres du CICA du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du 6 septembre deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Etaient présents : Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Evelyne ZARKA.

Absents excusés : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Ariel WEIL.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire du 4^e arrondissement, à 18h10.

La séance est ouverte à 18h10.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Bonjour à tous. Nous allons pouvoir ouvrir ce CICA du 4^e arrondissement. Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est le suivant : Les nouvelles formes d'engagement citoyen - L'engagement en tant que force de proposition des nouveaux projets citoyens - L'engagement en tant que relais de promotion et de création d'un cadre de vie solidaire et convivial dans le 4^e arrondissement. Conformément à la charte des CICA, les associations membres ont été invitées à envoyer leurs propositions. Nous avons reçu la proposition de l'association Cap ou pas cap.

Si tous les membres du CICA sont d'accord, le secrétaire de séance sera Vincent ROGER.

Je vais donc laisser la parole au représentant de l'association Cap ou pas cap.

Association Cap ou pas cap

Bonsoir. Étant très occupé en cette période de rentrée, je n'ai pas préparé de texte, si ce n'est celui que je vous ai envoyé il y a deux semaines au Conseil d'Arrondissement. Les différentes difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui sont la preuve que le modèle du monde moderne s'essouffle. En effet, l'entreprise n'est pas toujours la réponse souhaitable ou possible et la puissance de l'action publique reste limitée. Dans un tel contexte, de nombreux citoyens prennent directement en main les enjeux qui les concernent et créent eux-mêmes des solutions locales portées sur l'écologie et la solidarité. Que l'on parle d'alternatives citoyennes ou d'initiatives citoyennes, il s'agit toujours des mêmes réalités.

Il y a deux ans, plusieurs collectifs se sont réunis autour de nous, certains orientés vers la transition citoyenne, d'autres vers l'engagement bénévole. À la suite des différents temps d'échange que nous avons pu avoir, il nous a semblait pertinent de construire à Paris un espace commun d'information, de communication, de convivialité et d'expérimentation. Nous aimerions donc savoir comment entrer en dialogue avec le 4^e arrondissement afin d'identifier un lieu qui serait revalorisé pour devenir une sorte de « tiers-lieu ».

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir travaillé avec plusieurs associations, car l'objectif du CICA est justement de se réunir autour d'une thématique. Il s'agit donc de trouver des lieux vacants dans l'arrondissement vous permettant de créer ce « tiers-lieu ». Envisagez-vous la mise à disposition ou bien la location d'un espace ? Et quel type de lieu recherchez-vous ?

Association Cap ou pas cap

La proposition reprend le travail que nous avons mené avec les collectifs de la transition qui sont plutôt portés sur la revalorisation de lieux vacants. Nous envisageons donc plutôt une mise à disposition gracieuse ou au moins progressive. Depuis plus d'un an et demi, nous partageons des locaux dans le 12^e arrondissement avec différentes associations liées à l'engagement bénévole et nous avons le souhait de poursuivre cette démarche dans des locaux davantage ouverts au public. Les deux configurations sont donc possibles, ou même cumulables. Pour le moment, nous occupons des locaux mis à disposition par la Mairie de Paris. Mais nous sommes un groupe de cinq associations capables de supporter un loyer associatif.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je vous remercie pour votre proposition. Je suis tout à fait d'accord sur le principe. Il est vrai que les citoyens s'organisent de plus en plus en collectif pour trouver des solutions directes aux enjeux de ce monde. Il faut continuer à développer ce genre d'initiatives, car elles constituent peut-être l'avenir de l'organisation de nos sociétés.

Par ailleurs, la Ville de Paris, déjà depuis un certain nombre d'années, accompagne cette transition. Les Maisons des associations aident à la création et au développement des associations. Aujourd'hui, l'engagement citoyen se formalise au sein des associations et nous essayons d'accompagner au mieux cette démarche.

Votre initiative fait également écho avec les conseils de quartier et les budgets participatifs qui permettent aussi d'établir un lien entre les citoyens et les collectivités territoriales. À ce titre, nous devons continuer à développer ces outils. Nous sommes donc sensibles à votre proposition. D'ailleurs, une réflexion est menée sur la manière de mettre en relation l'engagement citoyen et l'engagement associatif. En effet, les synergies sont évidentes entre les conseils de quartier et les associations.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Même si Monsieur ROGER et moi-même appartenons à l'opposition, nous observons que beaucoup d'initiatives sont prises aujourd'hui par la Mairie de Paris. Pourquoi sentez-vous le besoin de faire autre chose ? Autrement dit, que manque-t-il, selon vous, dans l'infrastructure actuelle ?

Association Aux 4 coins du 4

Nous avons participé à deux réunions publiques sur le thème des transformations de l'Île de la Cité et le déménagement du Tribunal de grande instance et d'une partie de la Préfecture de Police. Or, cette île a, par définition, une vocation de centralité. Je pense donc, à condition que la proposition soit retenue, que l'Île de la Cité pourrait être le lieu idéal pour l'établissement d'un espace à vocation régionale et différent des conseils de quartiers, des maisons des associations ou du budget participatif. Il est vrai que dans le contexte du projet du grand Paris, une crise de la représentation est réelle. Par conséquent, beaucoup de gens ont envie de s'exprimer. Dans notre note de synthèse, nous avons proposé de réfléchir aux transformations urbaines et fonctionnelles de l'Île de la Cité dans le but de recréer une forme de centralité dans Paris.

Association Cap ou pas cap

Je reconnais que la Mairie de Paris est mobilisée dans ce domaine et que la situation évolue dans le bon sens. C'est la preuve que les citoyens ont envie d'agir. Toutefois, ces dispositifs sont municipaux et la mise en place d'une véritable plateforme d'échanges avec les pouvoirs publics nécessite une certaine autonomie, bien que cette dernière n'empêche pas de construire des projets en partenariat avec les pouvoirs publics.

Par ailleurs, le budget participatif, les conseils de quartier et les maisons des associations ne répondent pas vraiment au sentiment de perte que peuvent ressentir beaucoup de citoyens. Aucun lieu ou site internet ne permet la centralité nécessaire à un véritable engagement. Le projet est donc de fonder un lieu ouvert à tous au centre de Paris.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je comprends le besoin d'un espace désinstitutionnalisé. Toutefois, certains lieux mériteraient que les citoyens s'y investissent. Les associations et les personnels des maisons des associations pourraient travailler ensemble pour permettre une meilleure ouverture des services, notamment en termes d'amplitude horaire. Nous pourrions réfléchir à la manière de réinvestir les locaux que nous possédons déjà, avant de trouver de nouveaux locaux.

Par contre, si vous désirez créer votre propre lieu, nous pouvons vous aider à vous rapprocher de la Commission d'attribution des logements associatifs. Il s'agirait, dans votre cas, d'un regroupement d'associations qui ne devrait pas poser de problème sur le plan juridique.

Enfin, nous pourrions vous aider à prendre contact avec les bailleurs sociaux parisiens, car les pas de porte des immeubles sont une piste intéressante. Le Village Saint-Paul possède beaucoup de locaux mais souffre d'une faible affluence. Si quelques locaux étaient dédiés à des initiatives citoyennes. À la suite des travaux, la discussion avec les bailleurs au sujet des baux commerciaux serait relancée. Nous pourrions donc intervenir à cette occasion.

Beaucoup d'espaces pourraient devenir des espaces de dialogue, mais nous devrions d'abord nous orienter vers des locaux déjà utilisés pour les rendre plus attractifs. Nous n'avons, aujourd'hui, aucun immeuble à notre disposition pour le prêter à titre gracieux.

Nous pouvons néanmoins travailler ensemble à partir des locaux que nous possédons déjà et vous accompagner dans votre démarche auprès de ma Commission d'attribution des logements associatifs. Enfin, la Maison des acteurs du Paris durable est actuellement utilisée par un certain nombre d'initiatives citoyennes dont les ambitions sont similaires aux vôtres : favoriser la connaissance des alternatives citoyennes, encourager l'expérimentation de chacun, accompagner l'émergence et le développement de nouvelles initiatives et les mettre en réseaux. Cette maison possède trois étages, refaits à neuf, un certain nombre de locaux qui dépendent de la Direction des espaces verts. Je trouve que cette maison est sous-utilisée par rapport à sa capacité d'accueil. Alors que ce lieu avait accueilli des ateliers en partenariat avec les écoles proches, plus aucune initiative de ce genre n'est portée à ce jour. La maison étant particulièrement grande, nous pourrions travailler ensemble pour mutualiser ses locaux.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je trouve votre démarche contradictoire dans la mesure où vous souhaitez vous inscrire en dehors des institutions tout en faisant la demande d'un bâtiment public. Pensez-vous vraiment qu'un tel lieu vous sera profitable ?

Association Cap ou pas cap

Nous nous inscrivons dans une forme de dialogue avec les pouvoirs publics. Par contre, nous ne souhaitons pas un lieu institutionnel. Aujourd'hui, nous profitons des locaux des maisons des associations, bien que ce ne soit pas le lieu idéal pour accueillir des citoyens individuellement ou en petits groupes. Nous ne voulons pas non plus obliger les gens à se rendre dans un café, et donc à consommer, pour nous rencontrer. Nous sommes à la recherche d'un lieu qui permette le débat citoyen.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Il s'agirait donc de disposer de salles à certains horaires, plutôt que d'un lieu qui vous serait propre toute la journée. La mise à disposition d'un tel lieu engagerait de la part de la ville des frais considérables.

Association Cap ou pas cap

Nous sommes réalistes et nous savons aussi que les choses peuvent s'échelonner dans le temps. Nous sommes conscients de la réalité économique et nous envisageons de créer un café associatif qui permettrait de générer les ressources nécessaires pour payer une partie du loyer. Nous ne voulons pas établir un squat, comme le font souvent les collectifs qui cherchent à s'implanter. L'illégalité de ce type d'occupation rendrait difficile l'accès d'une partie du public. Le but, pour nous, est d'inscrire le projet dans une démarche économique

pour le rendre viable dans le temps.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je voudrais être certain de lever une ambiguïté. À partir du moment où vous parlez d'autonomie, cela suppose une autonomie financière. Lorsqu'un dispositif public est mis en place, il doit être profitable à tout le monde. La Maison des associations est ouverte à toutes les associations. La Maison des initiatives étudiantes est ouverte à toutes les associations étudiantes. Il est impossible de mettre en place un service public qui serait destiné au fonctionnement d'une seule ou même de plusieurs associations, quel que soit leur objet social. Ou alors, il s'agit d'un autre type de projet et, de nombreux dispositifs existants déjà, la Mairie ne pourrait pas en faire plus. Par ailleurs, il serait impossible de parler d'autonomie à partir du moment où le projet est financé par la collectivité territoriale. Des groupes associations et d'entreprises sociales s'organisent déjà pour monter des lieux privés. La Ruche, par exemple, est une pépinière d'entreprises sociales. Plusieurs personnes se sont regroupés autour d'une personne morale privée. Ils jouissent ainsi de toute l'autonomie possible sur leur lieu.

Souhaitez-vous un lieu financé par la collectivité territoriale ? Dans ce cas, nous devons penser à un dispositif et un service public, bien qu'ils existent déjà. Ou bien souhaitez simplement que la Mairie vous accompagne dans la recherche d'un lieu ? Dans ce cas, vous devez garantir une autonomie financière.

Association Cap ou pas cap

Nous ne souhaitons pas créer un dispositif de service public. Nous souhaitons plutôt être accompagnés.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Voulez-vous être accompagnés financièrement ?

Association Cap ou pas cap

Les modalités restent à définir. Je ne connais pas les locaux disponibles dans le 4^e arrondissement, ni leurs prix.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Un projet d'entrepreneuriat social implique de payer les prix du marché, comme toute entreprise. Par contre, si la collectivité territoriale décide d'investir, le service deviendra public et sera destiné à l'ensemble des associations.

Association Cap ou pas cap

Il me semble que lorsque la collectivité locale fait pression sur un bailleur social pour obtenir un loyer associatif, il ne s'agit pas de la création d'un service public. Pourtant la Mairie accompagne une entreprise pour obtenir des prix plus intéressants que ceux du marché classique.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Nous sommes donc dans le cadre de la Commission d'attribution des locaux associatifs.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agirait d'une délégation de service public hébergée dans des locaux publics de l'arrondissement. Bien que les locaux du 4^e arrondissement soient partagés entre les locaux de la Mairie de Paris et les locaux de la Mairie du 4^e arrondissement, je trouve ce projet vertueux.

Les Maisons de quartier en banlieue accueillent des associations de soutien scolaire, des

rencontres, des changes de savoir et de pratiques. Ce sont des dispositifs que n'offrent ni la Maison des associations, ni le pôle Simon Le Franc. Il serait donc intéressant qu'un lieu de vie soit ancré dans des locaux publics du 4^e arrondissement. Il faudrait donc que plusieurs associations se saisissent de ce projet. Beaucoup d'associations du 4^e arrondissement ont déjà une identité citoyenne et mériteraient que leurs actions convergent autour d'un projet commun. La Mairie aurait ainsi l'opportunité d'investir un lieu qui répondrait aux besoins de plusieurs associations.

J'ai lu dans votre proposition que les associations dont vous êtes partenaire ne sont pas des associations du 4^e arrondissement. Il est donc nécessaire de vous ancrer dans le tissu associatif et de favoriser les échanges de savoirs, qui manquent dans le 4^e arrondissement.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Je pense que l'ambition de l'association est de mettre en place un guichet d'entrée d'engagement citoyen qui pourrait donner les clés nécessaires aux personnes qui auraient le désir de s'engager. La Maison des associations est destinée aux associations et ne permet pas aux personnes qui ne seraient pas fédérées en association de profiter de ses services. Ce guichet d'entrée dans l'engagement permettrait donc à ces personnes de s'orienter vers les associations. Nous tâchons de promouvoir ce genre d'initiative à la Mairie du 4^e arrondissement, mais il nous manque un lieu ancré.

Je trouve que c'est une très bonne idée. La Mairie pourrait ainsi faire pression sur les bailleurs pour obtenir des loyers modérés et permettre à des associations de s'ancrer dans l'arrondissement.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je suis moi-même très engagé dans la vie citoyenne et j'ai choisi la voie politique. Toutefois, à l'UDI, nous manquons d'argent et nous aurions trouvé intéressant de pouvoir disposer d'une antenne pour pouvoir régulièrement accueillir les gens et montrer que l'engagement politique sur le terrain a aussi de la valeur. Je reconnais la légitimité de votre proposition, mais je ne souhaiterais pas que l'engagement citoyen soit opposé à l'engagement politique. Je pense que beaucoup d'élus très investis dans la vie politique aimeraient profiter de ce type de moyens. Je rappelle que le travail des Sénateurs, des Députés et des services municipaux est énorme et nous aurions intérêt à lutter contre le discours qui discrédite leur travail.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Aujourd'hui, nous pouvons essayer de mutualiser les espaces existants pour vous permettre d'atteindre vos premiers objectifs et de rencontrer d'autres associations, y compris celles du 4^e arrondissement. La Maison des acteurs du Paris durable ou la Maison des associations seraient, à court terme, des lieux propices à la mutualisation de vos actions. Ensuite, nous pourrions vous accompagner auprès de la Commission d'attribution des logements associatifs et auprès des bailleurs sociaux.

De votre côté, vous devez être très clair avec les associations qui voudront travailler avec vous sur le statut que vous donnerez à ce lieu et sur les relations potentielles qu'il aura avec les institutions.

Association 4^e en action

Nous avons fait le choix de ne pas travailler sur ce thème, car nous ne nous sentions pas prêts. Toutefois, je pense qu'une réflexion autour de la Maison des associations est nécessaire pour identifier les besoins réels des associations du 4^e arrondissement. J'ai également retenu l'idée d'investir la Maison des acteurs du Paris durable. Ce lieu est effectivement sous-utilisé, bien qu'il soit vaste et bien situé. Je pense qu'avant de

chercher d'autres locaux nous devrions envisager cette maison.

À l'heure actuelle, il est difficile de savoir qui contacter pour utiliser les locaux de la Maison des acteurs du Paris durable. Si nous voulons que cette maison s'ouvre à d'autres projets, qui seraient complémentaires à ceux de la Maison des associations, la Mairie doit s'emparer du problème et faire passer le message. Je trouverais dommage de ne pas avoir exploré le potentiel de cette maison.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Ces réflexions vont dans le sens des démarches que j'ai engagées avec l'accord de Monsieur le Maire. Je me suis également rapproché de Pénélope KOMITÈS sur le sujet de la Maison des acteurs du Paris durable. Je souhaite vraiment que nous travaillions avec les associations locales et les écoles pour que ce lieu soit davantage tourné vers le quartier, au regard des vastes surfaces disponibles.

Je rajouterais donc à la proposition de prendre contact avec Ludovic SAGE, le directeur de la Maison des associations et d'organiser une réunion avec les associations partenaires et les associations du 4^e arrondissement afin d'envisager un projet commun. Ensuite, nous pourrions travailler à l'ouverture de ce lieu.

Je résume les trois propositions : accompagnement du projet, mutualisation des espaces et synergie avec les associations locales.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je vous laisse donc prendre contact avec Ludovic SAGE pour organiser une réunion avec les associations et ensuite contacter Pacôme RUPIN et moi-même pour l'accompagnement de vos démarches auprès de la Commission d'attribution des logements associatifs.

Je vous rappelle que le prochain thème qui réunira le CICA est l'amélioration de l'accessibilité dans l'espace public du 4^e arrondissement, thème qui avait déjà été travaillé par les conseils des quartiers Saint-Merri et Saint-Gervais. Il a finalement été relancé depuis deux ans sous la houlette de Karen TAÏEB.

Je vous propose, afin de donner à tout le monde le temps de travailler, de repousser ce CICA au mois de janvier. Nous transmettrons aux associations qui nous feront des propositions les conclusions des deux conseils de quartier.

Le CICA suivant se tiendra au mois de mars ou d'avril et aura pour thème la participation des associations à la Fête de la Musique dans l'espace public. Jusqu'au 21 juin, elles devront travailler à la mise en place de leurs projets ainsi qu'aux autorisations préfectorales.

Enfin, ces deux prochains thèmes étant les derniers de la liste, les associations membres seront invitées à proposer de nouvelles idées pour les futurs CICA.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je me félicite que le prochain CICA porte sur le thème de l'accessibilité auquel Monsieur GENEL est particulièrement attaché. Je vous signale également que le 4^e arrondissement a été choisi parmi les arrondissements pilotes qui accueilleront les ambassadeurs d'accessibilité. Une première réunion aura lieu le 21 septembre à l'Hôtel de Ville. Après les

5^e et 13^e arrondissements c'est dans le 4^e arrondissement que les ambassadeurs d'accessibilité se rendront.

Parallèlement, l'association J'accède recense les lieux en fonction de leur accessibilité. Conformément à la loi, les lieux publics devront être réellement accessibles d'ici 9 ans. Les Agendas de travaux d'accessibilité, pour la plupart, ont été remis à temps. Certains sont encore en retard, mais nous sommes en bonne voie.

Alain GENEL

Afin de gagner du temps et dans la mesure où des propositions précises ont été faites en matière d'accessibilité, ne peut-on pas profiter des quelques mois qui sont devant nous pour travailler sur certains cas et essayer de chiffrer les projets ?

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

C'est justement la mission des futurs ambassadeurs d'accessibilité.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je rappelle que nous devons travailler en amont. En tant que membre du CICA, vous aurez le droit de demander un certain nombre de documents aux services. Je souhaiterais qu'avant le prochain CICA des agents de la Direction des voiries et des déplacements interviennent dans le but de chiffrer les projets et d'élaborer un calendrier d'action pour les trois ou quatre années à venir.

Je vous remercie toutes et tous et je clos ce CICA.

La séance est levée à 18h55.